

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 23.1.2019 Version: 12 Langue: fr-CH Date d'édition: 27.8.2019

Slidex 400 ml Aerosoldose

Numéro de matière 800400 Page: 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Slidex 400 ml Aerosoldose

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Liquide dégrippant et lubrifiant transparent

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: EUROTECH NEOVAL AG Rue/B.P.: Unterlettenstrasse 14

Place, Lieu: 9443 Widnau

Suisse

 www:
 www.eurotech-neoval.ch

 E-mail:
 office@eurotech-neoval.ch

 Téléphone:
 +41 (0)71 555 0170

 Télécopie:
 +41 (0)71 555 0174

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 (0)71 555 0170, office@eurotech-neoval.ch

Indications diverses: Cette fiche de données de sécurité est valable pour tous les emballages de gaz

comprimés (bombes aérosols) à partir d'une capacité de 50 ml.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

TOX-Zentrum Schweiz, Téléphone: 145 Giftzentrale Wien, Téléphone: 0043-1-4064343

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222; H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous

l'effet de la chaleur.

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux. STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: Danger



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 23.1.2019 Version: 12 Langue: fr-CH Date d'édition: 27.8.2019

Slidex 400 ml Aerosoldose

Numéro de matière 800400 Page: 2 de 12

Mentions de danger: H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence: P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les aérosols.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en

porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température

supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets

dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient Isopropanol.

2.3 Autres dangers

S'il survient une élévation de la concentration: L'inhalation produit un effet narcotique/une sensation d'ivresse.

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange de substance active avec du gaz propulseur



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 23.1.2019 Version: 12 Langue: fr-CH Date d'édition: 27.8.2019

Slidex 400 ml Aerosoldose

Numéro de matière 800400 Page: 3 de 12

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 265-200-4 CAS 64742-96-7	Solvant naphta aliphatique lourd (pétrole)	25 - 50 %	Asp. Tox. 1; H304.
N°CE 200-661-7 CAS 67-63-0	Isopropanol	10 - 25 %	Flam. Liq. 2; H225. Eye Irrit. 2; H319. STOT SE 3; H336.
N°CE 203-917-6 CAS 111-87-5	Octane-1-ol	< 5 %	Eye Irrit. 2; H319. Aquatic Chronic 3; H412.
N°CE 200-827-9 CAS 74-98-6	Propane	10 - 25 %	Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Comp.); H280.
N°CE 203-448-7 CAS 106-97-8	n-Butane, pur	10 - 25 %	Flam. Gas 1; H220. Liquef. Gas; H280.

Teneur des mentions de danger (phrases H et EUH): voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais; si nécessaire utiliser un appareil respiratoire

ou administrer de l'oxygène. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Changer les vêtements

imprégnés. En cas de malaises, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau

courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: L'absorption n'est pas considérée comme un risque d'exposition.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

En cas d'incendie, utiliser sable, dioxyde de carbone ou poudre d'extinction. Ne jamais utiliser d'eau.

Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité:

Eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Extrêmement inflammable. A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 23.1.2019 Version: 12 Langue: fr-CH Date d'édition: 27.8.2019

Slidex 400 ml Aerosoldose

Numéro de matière 800400 Page: 4 de 12

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse. Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Ne pas éliminer par rinçage avec de l'eau ou des détergents aqueux.

Indications complémentaires

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Ne pas vaporiser dans les yeux. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Éviter le contact avec la peau. Porter un équipement de protection approprié.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

EUROTECH Werkstatt- und Industriebedarf

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 23.1.2019 Version: 12 Langue: fr-CH Date d'édition: 27.8.2019

Slidex 400 ml Aerosoldose

Numéro de matière 800400 Page: 5 de 12

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Туре	Valeur seuil
67-63-0	Isopropanol	Suisse: VLE Suisse: VME	1000 mg/m³; 400 ppm 500 mg/m³; 200 ppm
111-87-5	Octane-1-ol	Suisse: VLE Suisse: VME	106 mg/m³; 20 ppm 106 mg/m³; 20 ppm
74-98-6	Propane	Suisse: VLE Suisse: VME	7200 mg/m³; 4000 ppm 1800 mg/m³; 1000 ppm
106-97-8	n-Butane, pur	Suisse: VLE Suisse: VME	7200 mg/m³; 3200 ppm 1900 mg/m³; 800 ppm

Valeurs limites biologiques:

N°CAS	Désignation	Туре	Valeur seuil	Paramètre	Échantillonnage
67-63-0	Isopropanol	Suisse: BAT, sang	25 mg/L	acétone	fin de l'exposition voire fin du processus
		Suisse: BAT, urine	25 mg/L	acétone	fin de l'exposition voire fin du processus

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:

Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387.

Concerne propane en général:

En cas de dépassement de la concentration, utiliser un appareil isolant!



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/920

Mise à jour: 23.1.2019 Version: 12 Langue: fr-CH Date d'édition: 27.8.2019

Slidex 400 ml Aerosoldose

Numéro de matière 800400 Page: 6 de 12

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Type de gants: caoutchouc nitrile

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et

leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Equiper les lieux de travail d'un rince-oeil et d'une douche de premier secours.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect: Forme: Aérosol

Couleur: incolore

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Valeur pH: Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation: Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

Aucune donnée disponible

Point éclair/plage d'inflammabilité: -60 - -42 °C

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible Inflammabilité: Extrêmement inflammable.

Limites d'explosibilité: LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): (butane) 1,50 Vol%

LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): (Isopropanol) 12,00 Vol%

Tension de vapeur: à 20 °C: (Propane) 7700 hPa
Densité de la vapeur: Aucune donnée disponible
Densité: Aucune donnée disponible

Solubilité dans l'eau: peu miscible

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Température d'auto-inflammabilité:

Température de décomposition:

Viscosité, cinématique:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Propriétés explosives: Le produit est non explosif. Formation possible de mélanges vapeur/air

risquant d'exploser.

Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 23.1.2019 Version: 12 Langue: fr-CH Date d'édition: 27.8.2019

Slidex 400 ml Aerosoldose

Numéro de matière 800400 Page: 7 de 12

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Récipient sous pression. Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Protéger de la radiation solaire et de températures supérieures à 50 °C.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques: Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère

irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H336 =

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 23.1.2019 Version: 12 Langue: fr-CH Date d'édition: 27.8.2019

Slidex 400 ml Aerosoldose

Numéro de matière 800400 Page: 8 de 12

Symptômes

En cas d'inhalation:

En concentrations élevées, les vapeurs ont un effet irritant sur les yeux et les muqueuses.

En cas de résorption: Maux de tête, vertiges, ivresse, état inconscient.

Après contact avec la peau:

Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer

des dermatoses.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 16 05 04* = Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des

substances dangereuses

* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 10* = Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou

contaminés par de tels résidus. * = Soumis à une documentation.

Recommandation: Vider soigneusement et si possible complètement.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 23.1.2019 Version: 12 Langue: fr-CH Date d'édition: 27.8.2019

Slidex 400 ml Aerosoldose

Numéro de matière 800400 Page: 9 de 12

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR: UN 1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN: ONU 1950, AÉROSOLS IMDG: UN 1950, AEROSOLS

IATA-DGR: UN 1950, AEROSOLS, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 2, Code: 5F

IMDG: Class 2, Subrisk -, see SP63

IATA-DGR: Class 2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IATA-DGR:

néant

IMDG:

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: ADR: Numéro ONU UN 1950

RID: Classe de danger 23, Numéro ONU UN 1950

Etiquette de danger: 2.1

Dispositions particulières: 190 327 344 625

Quantités limitées: 1 L EQ: E0

Conditionnement - Instructions: P207 LP200

Conditionnement - Dispositions particulières: PP87 RR6 L2

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé:

MP9

Code de restriction en tunnel:

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: 2.1

Dispositions particulières: 190 327 344 625

Quantités limitées: 1 L EQ: E0

Equipement nécessaire: PP - EP - A aération: VE01,VE04

2



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 23.1.2019 Version: 12 Langue: fr-CH Date d'édition: 27.8.2019

Slidex 400 ml Aerosoldose

Numéro de matière 800400 Page: 10 de 12

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-D, S-U

Dispositions particulières: 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959

Quantités limitées: See SP277

Excepted quantities: E0

Conditionnement - Instructions: P207, LP200
Conditionnement - Réglementations: PP87, L2

IBC - Instructions: IBC - Réglementations: Instructions réservoirs - IMO: Instructions réservoirs - UN: Instructions réservoirs - Réglementations: -

Arrimage et manutention: SW1 SW22
Séparation: SG69
Propriétés et observations: Groupe de ségrégation: none

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Flamm. gas

Excepted Quantity Code: E0

Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.: Pack.Instr. Y203 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G
Passenger and Cargo Aircraft: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg
Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg

Dispositions particulières: A145 A167 A802

Emergency Response Guide-Code (ERG): 10L

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

64 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

VOC conforme Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

env. 100 % en poids

EUROTECH

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 23.1.2019

Version: 12

Langue: fr-CH

Date d'édition: 27.8.2019

Slidex 400 ml Aerosoldose

Numéro de matière 800400 Page: 11 de 12

Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL





	_	▼ · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Mention d'avertissement:	Danger	
Mentions de danger:	H222	Aérosol extrêmement inflammable.
	H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P261	Éviter de respirer les aérosols.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	P405	Garder sous clef.
	P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 2B = Aérosols Classe de risque pour le milieu aquatique:

1 = Présente un faible danger pour l'eau.

Indications relatives à une limitation de la durée de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H220 = Gaz extrêmement inflammable.

H222 = Aérosol extrêmement inflammable.

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H229 = Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison des dernières modifications:

IATA-DGR 2019

Créée: 26.1.2007



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 23.1.2019 Version: 12 Langue: fr-CH Date d'édition: 27.8.2019

Slidex 400 ml Aerosoldose

Numéro de matière 800400 Page: 12 de 12

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.